

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT
Procès-verbal no 4/2015
de la séance du 05 décembre 2015

Il est 10h lorsque Mme Annie Schwitzguebel ouvre cette dernière séance de l'année. Elle adresse la bienvenue aux personnes présentes. Elle salue également la présence de Mme Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut, Mme Danièle Lenoir, boursière ainsi que le public présent.

Présidente : *Mme Annie Schwitzguebel*

Sont présents : 30 conseillers/ères
La Municipalité
Mme Danièle Lenoir, boursière

Sont excusés : M. Frédéric Blum, Municipal
M. François Duperrex
M. Grégory Feurer
M. Olivier Yersin

Le quorum (18) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Procès-verbal de la dernière séance du 06.10.2015
2) Communications du Bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 06/2015 Modification du financement de la participation de la commune de Rougemont à l'assainissement de la société Bergbahnen Destination Gstaad
5) Préavis no 07/2015 Budget 2016
6) Préavis no 08/2015 Demande de crédit pour la réfection de la fosse à lisier du chalet de Rodomont Devant
7) Préavis no 09/2015 Modification du règlement communal sur les inhumations et le cimetière
8) Divers et propositions individuelles

Après lecture de la bénédiction divine, la présidente ouvre les débats.

1) Procès-verbal de la dernière séance

le PV du 06.10.2015 est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2) Communications du Bureau

- Mme la Présidente fait part du courrier du Préfet daté du 18.11.2105. Il s'excuse de ne pas pouvoir être là pour cette séance et exprime sa gratitude envers les conseillers pour leur engagement envers la commune. Il adresse également ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.
- Mme la Présidente annonce que le courrier demandé par la commission en charge d'étudier le préavis no 4/2015 « Adoption de la convention de restructuration et d'assainissement de la société Bergbahnen Destination Gstaad » a été adressé à la BDG le 27 octobre dernier. Nous n'avons par de retour à ce jour.
- L'assemblée de commune en vue des élections communale s'est tenue le 17 novembre dernier. 113 personnes ont été proposées pour le conseil communal et 21 pour la municipalité. La récolte des signatures est en cours par le huissier.
- La visite annuelle du préfet s'est tenue le 24.11.2015. Il a contrôlé la bonne tenue des dossier du conseil. Ce fut également l'occasion de poser quelques questions sur le déroulement de diverses procédures auxquelles nous sommes confrontés.
- La Présidente donne lecture de la lettre de démission de la secrétaire, Daphné Waser. Elle lance un appel aux intéressés pour ce poste.
- Les conseillers sont priés de passer vers la sercrétaire en fin de réunion pour recevoir leur cartes d'actionnaires de la BDG. Chacun recevra 3 cartes pour la dernière année.
- Suite au mail de la secrétaire pour connaître le nombre de personnes qui participent ou non au repas à l'issue de la réunion et afin de donner un nombre plus précis de participants à l'hôtel de Commune, la Présidente refait un tour de table pour avoir le nombre de personnes qui viennent manger.

3) Communications de la Municipalité

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- La convention avec la BDG n'est pas encore signée. La Municipalité demande à rencontrer le nouveau président M. Heinz Brand, le nouveau directeur M. Matthias In-Albon, M. Zegg (Grischconsulta et nouveau membre du conseil d'administration), M. Söderström, M. de Siebenthal (nouveau représentant du Pays-d'Enhaut au conseil d'administration de la BDG). Il reste quelques points à éclaircir avant de signer la convention.

M. Maurin Schwitzguébel

- Les travaux du Collège Henchoz vont bon train et le budget est respecté. Le délai d'entrée au mois de juin est maintenu.
- Les locaux du PPLS (Psychologie, psychomotricité, et logopédie en milieu scolaire, vont déménager à Pâques dans les nouveaux bâtiments construits par M. Favrod-Coune, à la Route de la Villa d'Oex.
- Suite aux interventions lors des deux conseils précédents, les deux containers de la charrière de la Cotze ont été supprimés. Leurs affectations futures n'est pas encore tout à fait définie.

- Les travaux suivants ont été effectués dans le Alpages et domaines :
 - la ramure de la grange du Petit Revers a été refaite
 - La Verraz : une chenau a été posée
 - Divers chemins d'accès aux paturages ont été améliorés au Pra et en Rubloz
 - Au Pra Cluen un réservoir d'eau de 5m³ a été réalisé
 - A Rodomont derrière, les portes d'écuries ont été refaites
 - Les travaux aux Plan Pra sont terminés. Les locataires ont pris possession des locaux. Le rural est aussi en fonction. Il ne reste plus qu'à recevoir les dernières factures pour clore ce dossier.

Mme Sonia Lang

- Le comité de Pays-d'Enhaut Région en collaboration avec les 3 communes du Pays-d'Enhaut et les instances touristiques ont décidé de mandater la Haute école de gestion « ARC » afin de réaliser une enquête. En effet, Lex Weber, LAT, décision AV2020 représentent autant de décisions qui plongent la région dans une situation difficile et une ambiance morose. Ce projet fait actuellement l'objet d'une demande de subvention LADE/LPR ; elle pourra être menée sous réserve d'une décision favorable du canton à ce sujet. Cette enquête devrait fournir une base de discussion intéressante et factuelle.
En janvier 2016, chaque ménage et chaque propriétaire de résidences secondaires recevra un questionnaire par courrier postal. Chacun sera prié de répondre à des questions liées à ses habitudes d'achat, à la qualité des infrastructures, à la culture, à la réputation du lieu, à la beauté et à l'attachement au lieu.
Merci d'y accorder un accueil favorable.

M. André Reichenbach

- La réduction de la Protection Civile de 21 à 10 région, correspondant au découpage des districts, a été effectuée. Un contrat de droit administratif, approuvé par les acteurs cantonaux a été signé entre l'Association sécurité Riviera, la Protection Civile, les Ambulances, la Police, etc. et les 3 Municipalités du Pays-d'Enhaut.
Ce contrat stipule que les 3 Communes du Pays-d'Enhaut confient à l'Association sécurité Riviera la charge de l'organisation régionale de la Protection Civile sur l'ensemble du district Riviera – Pays-d'Enhaut. Il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Au final, cela implique peu de changements pour la section du Pays-d'Enhaut. La section devient une compagnie à part entière. Le commandant sera toujours choisi et préavisé par les 3 Municipalités, les cours de répétition se feront toujours au Pays-d'Enhaut.
- Le dossier PPA pour le projet de décharge de l'Ougette sera bientôt déposé pour un examen préalable auprès des services cantonaux.

M. Frédéric Blum

- excusé

M. Pierre-Alexandre Yersin

- Rien à signaler

M. Rodolphe Turrian

- Les travaux de la route des Ouges sont terminés. Le syndicat d'améliorations foncières cantonale (AF) est venu sur place et la réception de la route a été faite.
- Les travaux d'entretien de la route et du trottoir à l'entrée de la localité de Flendruz sont terminés. Un dernier tapis sera posé au printemps.

- La Municipalité a émis le vœux d'agrandir les parcours piétons hivernaux. Celui des Allamans sera refait et un nouveau parcours sera créé à la Manche jusqu'à la Raye. Une machine est louée pour cet hiver en guise d'essai.

4) Préavis no 06/2015

Modification du financement de la participation de la commune de Rougemont à l'assainissement de la société Bergbahnen Destination Gstaad

Mme la Présidente donne lecture de l'amendement déposé par la Municipalité à ce sujet (cf annexe).

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Nicolas Blatti.

La Présidente ouvre ensuite la discussion :

Mme Michèle Genillard demande si le Canton s'est déjà exprimé sur ce sujet ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic explique qu'actuellement le Canton ne s'est pas encore prononcé. S'il n'y a pas de réponse du Canton avant le 10 décembre 2015, ce sera reporté au début de l'année 2016. Suite à une rencontre avec M. Philippe Leuba, il y a 3 semaines, il a fait comprendre que la Commune ne devrait pas se faire trop de soucis et que cela devrait passer au sein du Conseil d'Etat. Ce dernier doit encore décider si l'apport cantonal sera pris dans l'enveloppe Alpes vaudoises 2020 ou non. C'est aussi une raison pour laquelle la convention n'est pas signée. La Municipalité souhaite avoir l'appui du conseil d'Etat, comme stipulé dans la convention avec la BDG.

M. Nicolas Blatti souhaite connaître les conséquences en cas de retard dans la signature de la convention ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic annonce que si le retard devient trop important, le projet risque de capoter et de déclencher une faillite. Le canton de Vaud est également en connaissance de ceci mais nous ne devrions pas en arriver là.

La discussion n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote de l'amendement en premier et ensuite du préavis.

- Accepter la modification du financement de la participation de la commune de Rougemont à l'assainissement de la société Bergbahnen Destination Gstaad (BDG) tel que présenté, avec une participation du Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut de CHF 2'990'000.-.

Est accepté à l'unanimité

- Autoriser la Municipalité à se porter caution du Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut pour le reprise du crédit LADE-LPR, représentant un montant de CHF 2'100'000.-.

Est accepté à l'unanimité

- Autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires pour les modifications à apporter aux plafonds d'endettement et de cautionnement.

Est accepté à l'unanimité

- Accepter le préavis no 06/2015 tel qu'amendé dans son intégralité

Est accepté à l'unanimité

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic est satisfaite de cette acceptation. C'est une surprise positive que le fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut s'engage financièrement dans la BDG. Par ce biais, cela démontre que la région soutien l'assainissement de la Videmanette, qui est une installation importante pour tout le Pays-d'Enhaut. Cette aide du fonds FET va aussi donner de la marge dans le plafond d'endettement.

**5) Préavis no 7/2015
Budget 2016**

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Natacha Baux.

Mme Michèle Genillard s'informe par rapport à l'étude sur l'amortissement de la grande salle sur 30 ans, existe-t-il des normes sur ses délais?

Mme Danièle Lenoir, boursière répond qu'en effet il existe des normes, soit : 10 ans pour le patrimoine financier et 30 ans pour le patrimoine administratif. Lors de la présentation des préavis par la Municipalité, la durée y est aussi mentionnée. Ensuite ils sont validés par le conseil, ce qui était également le cas pour la grande salle.

Mme Michèle Genillard demande si le libellé dans les amortissements 2014 à 2017: plan d'investissement, 1ère ligne du point Bâtiments, concerne la vente bâtiments de « l'Arbalète » et non du « Foyer » comme indiqué?

Mme Danièle Lenoir confirme qu'il s'agit d'une erreur et il est effectivement question du bâtiment de l'Arbalète.

La discussion n'est plus demandée, l'objet est passé au vote.

- D'accepter le budget 2016 tel que présenté par la Municipalité

Est accepté à l'unanimité

**6) Préavis no 8/2015
Demande de crédit pour la réfection de la fosse à lisier du chalet de
Rodomont Devant**

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Stéphane de Siebenthal.

M. Denis Rosat demande si ce serait envisageable de faire une fosse en matière plastique ou polyester ?

M. Maurin Schwitzguébel précise que la construction de la fosse est obligatoirement en béton. D'autres matériaux ne sont pas homologués.

M. Jean-Paul Yersin suggère de placer la fosse à l'arrière du chalet et la fumière sur la fosse.

M. Maurin Schwitzguébel informe que ce projet a été étudié avec l'amodiateur et le bureau Daniel Martin. Selon la configuration du terrain, placer la fosse à l'arrière du chalet impliquerait de creuser dans le terrain. A noter aussi que les sorties des portes d'écuries sont vers la fumière. Si la fosse serait de l'autre côté, il faudrait aussi modifier ces sorties.

M. Colin Rayoud soutien l'idée de placer la fosse à l'arrière du chalet. Il rappelle qu'avant l'utilisation du lisier dans la fosse, il doit être brassé et il faut être conscient que cela sent vraiment mauvais à ce moment.

M. Jean-Paul Yersin rejoint les propos de M. Colin Rayoud. Il propose que la Municipalité continue à étudier le sujet.

M. Daniel Favre-Perrod aimerait connaître l'emplacement des WC public.

M. Maurin Schwitzguébel dit que la petite cabane qui abritera le WC sera appondue au chalet en remplacement du « toitoi » actuel. En ce moment celui-ci est nettoyé 1x/mois.

Mme Michèle Genillard s'inquiète de la prise en charge des coûts d'entretien de ce WC ?

M. Maurin Schwitzguébel avoue que cela n'est pas encore défini pour le moment. Il a l'idée de négocier avec l'amodiateur, car il serait le plus à même de s'occuper de ce WC. Une participation des utilisateurs serait aussi envisageable.

M. Nicolas Blatti demande s'il est autorisé de faire aller les WC directement dans la fosse ?

M. Maurin Schwitzguébel dit que tous les WC d'alpage vont dans les fosses.

M. Colin Karlen approuve la construction de la fosse, les détails pour la fumière peuvent être affiné. Par contre, il estime que le montant présenté au préavis est trop élevé.

M. Maurin Schwitzguébel informe que le budget est forcé, la mise en soumission sera moins élevée. Il espère également un subventionnement du canton en créant cette nouvelle fosse.

M. Jean-Paul Yersin revient sur le WC public qui finit dans la fosse. Est-ce vraiment autorisé, n'existe-il pas des normes à suivre ?

M. Maurin Schwitzguébel rappelle que ce « toitoi » est vidé une 1x par mois, c'est un confort pour le départ des parapentistes. Ce ne sont pas des gros volumes. Et ce WC a bien une raison d'être à cet emplacement. Un raccordement au réseau communal des égouts serait bien plus onéreux.

M. Nicolas Blatti annonce que les toilettes sèches fonctionnent bien aussi.

Selon M. Fabrice Biemann, les parapentistes ne l'utilise pas énormément.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic rappelle que les amodiateurs de l'époque ont demandé ces toilettes, car ils étaient souvent dérangés par des promeneurs pour utiliser leurs toilettes. On ne fait pas grand mal en mettant ces toilettes dans la fosse de l'alpage.

Mme Sarah de Siebenthal craint les odeurs que la fosse va engendrer. Ce serait appréciable de trouver une solution pour éviter ce désagrément.

M. Pascal Oesch soutient la demande de M. Colin Rayoud modifier l'emplacement de la fosse.

La Présidente rappelle qu'un amendement peut être déposé maintenant pour apporter une modification au préavis.

M. Colin Rayroud dit que si c'est en ordre ainsi pour l'amodiateur, restons-en au préavis proposé.

La discussion n'est plus demandée, l'objet est passé au vote.

- Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la fosse à lisier du chalet de Rodomont-Devant.

Est accepté par : 25 OUI, 2 NON et 2 Abstentions

- Octroyer à cet effet un crédit de CHF 177'000.-.

Est accepté par : 25 OUI, 2 NON et 2 Abstentions

- Financer ce montant par les liquidités communales.

Est accepté par : 25 OUI, 2 NON et 2 Abstentions

- Amortir l'investissement net de CHF 177'000.- sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 17'700.- par année, par le compte 3201.3303 « Rodomont-Devant – Amortissement » la première fois au budget 2017.

Est accepté par : 25 OUI, 2 NON et 2 Abstentions

M. Maurin Schwitzuébel remercie pour ce vote et a bien entendu ces remarques. Il fera de son mieux pour satisfaire les besoins de tous.

7) Préavis no 9/2015

Modification du règlement communal sur les inhumations et le cimetière

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Marie-Claude Urweider

La discussion n'est pas demandée, l'objet est passé au vote.

- Approuver le nouveau règlement sur les inhumations et le cimetière tel que présenté.

Est accepté à l'unanimité.

Mme Sonia Lang remercie l'assemblée de ce vote favorable. Ce sont des tracasseries administratives cantonales et cela permet d'être aux normes avec le canton.

8) Divers et propositions individuelles

Mme Marie-Claude Urweider demande s'il est possible de poser une caisse robydog le long de la route de la Forclaz.

M. Rodolphe Turrian en prend bonne note.

Mme Michèle Genillard enchaîne le sujet et suggère de placer un robydog le long de la charrière entre la place de la Gare et la Cotze.

M. Rodolphe Turrian en prend également bonne note.

Mme Marie-Claude Urweider remercie d'en avoir posé un vers le jardin des Barbapapas.

Mme Marie-Claude Urweider avait demandé que le bureau avertisse les présidents des commissions, par téléphone ou SMS, en plus du courrier habituel.

M. Colin Rayroud était président à ce moment, mais il se demande s'il faut vraiment mater les conseillers. Chacun est censé ouvrir son courrier.

La Présidente informe que le bureau en prend note.

M. Denis Rosat demande pour quelle raison la ligne est continue sur le tronçon de la route refait à Flendruz ?

M. Rodolphe Turrian explique qu'il s'agit d'une erreur de signalisation et ce sera corrigé.

M. Jean-Pierre Urweider se souvient que la commune avait reçu un don important à destination des enfants. Un piano pour l'église avait été évoqué, qu'en est-il ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic annonce que le piano n'a pas été acheté. Les fonds sont toujours là et figurent au bilan.

M. Francis Gétaz dit que plusieurs voisins se demandent si les deux containers de la Cotze vont être replacés dans le quartier ?

M. Maurin Schwitzguébel explique qu'une solution envisageable serait de les placer à l'entrée du bâtiment communal.

M. Maurin Schwitzguébel annonce que les poubelles dans le village seront changées, les nouvelles poubelles sont équipées pour des sachets et d'un compartiment pour les robydog. Cela va libérer les robydog actuels et ils pourront être replacés à divers endroits stratégiques.

M. Jean-Pierre Urweider demande si les travaux du Valrose seront interrompus durant l'hiver ? Et si tel est le cas, est-ce que la circulation sera remise dans les deux sens.

M. Rodolphe Turrian informe que pour la durée du chantier la circulation ne peut être remise. Il y a un gros trou à côté de la palissade de protection.

Mme Sofie Weibull demande la pose d'un miroir pour s'engager à la sortie de la Gare, car la visibilité est mauvaise. Mme Weibull note que cette sortie est dangereuse autant en voiture qu'à pied.

M. Rodolphe Turrian prend cette demande en considération. Il précise que de faire poser un miroir est toute une procédure cantonale à faire.

Mme Michèle Genillard intervient sur le fonctionnement du bureau. Elle suggère que pour la nouvelle législature, les scrutateurs fonctionnent pour une année et non pour deux ans comme il est le cas actuellement. Dans le même ordre d'idée, elle propose un tournus au sein des commissions fixes, tout en gardant aussi les anciens membres pour la mémoire et intégrer des nouveaux conseillers.

Mme Annie Schwitzguebel, Présidente est aussi de cet avis et en prend bonne note.

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic soutien l'idée de faire plus de tournus. Les commissions fixes (gestion et routes et infrastructures) sont les plus intéressantes pour les conseillers. Cela peut aussi motiver les nouveaux conseillers à venir rejoindre le conseil.

M. Pascal Oesch parle en tant que Président de la commission de gestion et dit que c'est difficile de trouver des personnes motivées. Chaque conseiller à prêté serment il y a 5 ans : a bon entendeur.

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic comprend l'intervention de M. Oesch. Lors du dernier renouvellement des commissions et de l'entier du bureau en juin 2015, elle a été surprise du non-engagement des conseillers. Il y a une motivation à recréer pour faire partie des autorités communales. Cela devrait être un honneur, il faut remotiver les troupes.

Mme la présidente ajoute qu'ayant elle-même fait partie de la commission, rejoint l'avis de Pascal Oesch et confirme qu'il est difficile de trouver des personnes motivées.

Mme Sonia Lang présente la brochure de Pays-d'Enhaut Région qui a été éditée pour ses 40 ans. C'est un document très intéressant que la Municipale ne peut que recommander de lire.

M. Francis Gétaz souhaite savoir ce qu'il en est de la rénovation de la piscine de Gstaad ? Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic explique que la commune de Saanen recherche les fonds. Rougemont a voté sa participation. Les communes du bas de la vallée ne mettent rien. La commune de Saanen cherche encore des fonds pour combler ce manque. Une AG de Sportzentrum se tiendra prochainement.

M. André Reichenbach a obtenu, de la part de ses collègues de la Municipalité, un montant pour créer un bandeau aux couleurs de Rougemont. Avec pour but de donner de la visibilité via les jeunes sportifs qui sont beaucoup en déplacement à l'extérieur de la commune. Chaque conseiller recevra également un bandeau à la fin du conseil.

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic remercie l'assemblée pour la bonne collaboration entretenue tout au long de l'année. Elle espère vivement que tout le monde va signer lorsque le huissier va passer pour récolter les signatures pour la future législature. Pour terminer, Mme le syndic souhaite de bonnes fêtes à chacun.

M. Denis Rosat invite les conseillers de passer vers le traditionnel « téléthon », préparé par les pompiers du Pays-d'Enhaut. Au nom du SISPE, il souhaite également de bonnes fêtes aux conseillers et leurs familles.

La Présidente, à son tour, souhaite de bonnes fêtes à chacune et chacun.

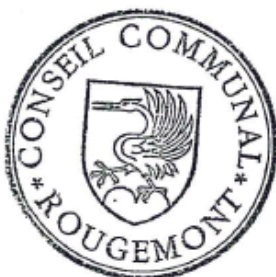
Il est 11h24 lorsque la Présidente clôt cette séance.

Rougemont, le 10 décembre 2015

La Présidente du Conseil



Annie Schwitzguébel



La Secrétaire du Conseil



Daphné Waser